

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le samedi 16 décembre deux mille dix sept à dix heures trente, sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Michelle VIEL (Adjoint), Jean-Claude SOLIGNAT (Adjoint), Aymeric BLAN, Maryline BRUNOT, David DUPREY, Coraline GUIOT, Régis HERVE,

ABSENTS (excusés) : Thierry LONGUET (excusé), Yannick VIET (pouvoir à Jean-Claude SOLIGNAT), Guillaume JAGOREL

Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 01 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit, ce qui est approuvé par les présents.

1. TRAVAUX – URBANISME

1.1 Contrat de maintenance des postes privatifs d'assainissement collectifs

Conformément au règlement communal d'assainissement collectif voté le 07/10/16, l'entretien et le dépannage des réseaux en domaines privés équipés d'une pompe de relevage ou de refoulement doivent être assurés par une société désignée par le Service communal d'Assainissement.

Le maire informe les membres présents qu'il a reçu deux devis à ce titre, l'un de la Société ASSO et l'autre de la Société VINCENT.

Après discussion, le conseil municipal à la majorité:

- décide de retenir la Société ASSO basée 29 route de Prudemanche 28350 Dampierre sur Avre.
- accepte les conditions tarifaires proposées
- autorise le maire à signer la convention avec la société ASSO et tous documents se rapportant à cette convention.

2. GESTION

2.1 Décision budgétaire modificative

Suite à un dépassement de crédit au chapitre 12 (Charges de personnel et frais assimilés), il convient de procéder à la décision budgétaire modificative suivante : (cotisations DIF des élus, c.à.d. cotisations pour formations)

D 6338: + 101,00€

D 022: - 101,00€

Vote à l'unanimité

3. COMMISSIONS ET SYNDICATS : FUSION SIEPRO - SIERO

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BICCL-2017328-0001 en date du 24 novembre 2017 portant création du :

Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SIE-ELY) par fusion entre le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région Prouais-Rosay (SIEPRO) et le Syndicat Mixte Intercommunal d'Electricité de la Région d'Orgerus (SIERO) ;

Vu l'article 7 des statuts détaillant le fonctionnement du SIE-ELY,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SIE-ELY,

Le Conseil Municipal renouvelle ses délégués

Le Conseil Municipal désigne Patrick LENFANT comme délégué titulaire et David DUPREY comme délégué suppléant et transmet cette délibération au Président du SIE-ELY.

4. QUESTIONS DIVERSES

Le mur d'enceinte du cimetière a été refait.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 27 janvier 2018

*La prochaine réunion du Conseil est prévue le **02 février 2018***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 12 h.

Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.

Patrick LENFANT

Michelle VIEL

Jean-Claude SOLIGNAT

Aymeric BLAN

Maryline BRUNOT

David DUPREY

Coraline GUIOT

Régis HERVE

Guillaume JAGOREL